

Senegal

Développement clés depuis mai 2001

En 2001, 54 nouvelles victimes des mines antipersonnel ont été enregistrées, une légère baisse par rapport à l'année dernière. Aucun déminage systématique n'a été entrepris, quoique l'armée se soit engagée dans quelques activités de déminage. De la moitié de l'année 2000 à la moitié de l'année 2001, le programme d'action contre les mines initié par Handicap International a atteint la population des 680 des 776 villages accessibles, et bénéficié à 59.583 élèves.

Politique d'interdiction des mines

Le Sénégal a signé le traité d'interdiction des mines le 3 Décembre 1997 l'a ratifié le 23 Septembre 1998 et est devenu Etat-partie le 1^{er} Mai 1999. Il n'y a pas de législation nationale spécifique pour l'application du traité. Mais les violations des clauses du traité sont sanctionnées par la loi constitutionnelle et selon le code pénal 2001.^[305] La Commission Nationale sur les Armes Légères est en charge de la question des mines^[306], mais une autre Commission Nationale sur les textes de loi^[307] étudie actuellement les différentes réformes de lois et examine la loi nationale par rapport aux traités internationaux ratifiés par le Sénégal.^[308]

Le Sénégal a remis son troisième rapport de transparence comme requis par l'article 7 du traité le 22 Avril 2002, pour la période allant du 1^{er} Janvier 2001 au 1^{er} Avril 2002.^[309]

Le Sénégal a participé à la troisième réunion des Etats-Parties à Managua au Nicaragua, en Septembre 2001 et aux réunions Intersessionnelles du Comité Permanent à Genève en Janvier et mai 2002. Dans une interview accordée à l'Observatoire des Mines durant les réunions de Janvier 2002, un officier militaire a déclaré que le Sénégal refusait de participer aux opérations militaires conjointes où les mines antipersonnel pourraient être utilisées par les militaires d'un autre Etat.^[310]

Le Sénégal a participé à la conférence régionale sur les armes et les lois humanitaires internationales dont le thème était : « La convention sur les armes conventionnelles et le traité d'Ottawa », conférence organisée par le CICR en collaboration avec la CEDEAO les 10 et 11 octobre 2001 à Abuja – Nigeria. En

novembre 2001, le Sénégal a voté en faveur de la résolution 56/24M de l'Assemblée Générale des Nations Unies appuyant le traité d'interdiction des mines .

Le Sénégal est un Etat partie du protocole II amendé de la convention sur les armes conventionnelles, mais n'a pas participé à la troisième réunion annuelle des Etats parties au protocole amendé ni à la seconde conférence d'examen de la Convention sur les Armes conventionnelles, les deux tenues à Genève, en décembre 2001.

Production, transfert, stockage et utilisation

Le Sénégal déclare qu'il n'a jamais produit, transféré ou stocké des mines antipersonnel.^[311] Les autorités affirment n'avoir jamais utilisé les mines antipersonnel.^[312]

Dans la déclaration de Banjul du 26 décembre 1999, le gouvernement sénégalais et les rebelles du mouvement des forces démocratique de la Casamance (MFDC) se sont engagés à ne pas utiliser les mines antipersonnel^[313]. Les éditions précédentes de l'observatoire des mines ont montré une utilisation courante des mines antipersonnel et anti-chars par les rebelles du MFDC en Casamance depuis ce temps. Cependant, l'observatoire des mines n'a pas reçu d'allégations spécifiques des mines par le MFDC au cours de cette période de recherche, depuis Mai 2001.

Un représentant du gouvernement a prétendu que l'utilisation des mines par le MFDC se poursuit^[314].

Problème des mines

La région la plus affectée par les mines est la région de Ningus, au Sud de la Casamance à la frontière avec la Guinée Bissau^[315]. Selon le col. Abdoulaye Aziz Ndao, le nombre de victimes en général a baissé significativement parce que peu de nouvelles mines ont été posées. De plus, beaucoup de régions minées ont été marquées.^[316] Toutefois, malgré la légère baisse du nombre de victimes des mines en Casamance, il existerait encore des zones affectées qui concernent plusieurs personnes dans la région. Ces personnes considèrent que le problème des mines est le principal obstacle au développement de la région.^[317]

La production agricole régionale a dramatiquement baissé à cause des mines antipersonnel. Un rapport déclare que, le service régional de l'agriculture de la région de Ziguinchor estime que les activités agricoles ont baissé de 80 % dans la région du Sud - Ouest de la Casamance, qui était la zone la plus riche de la région grâce à la diversité des activités agricoles^[318]. Quand bien même les récoltes sont faites, ils devient extrêmement difficile d'assurer le transport des produits, car peu de gens sont prêts à risquer leurs vies et leurs voitures sur les routes soupçonnées d'être minées. Le tourisme, une autre principale activité économique en Casamance a souffert de la présence des mines, spécialement dans la région de Cap-skiring, un des sites les plus visités en Afrique^[319].

Dans son rapport tel que requis par l'article 7 du traité, le gouvernement pour la première fois, a identifié les types de mines posées au Sénégal : ce sont EXPAL, PMN, TM46, PRB EN CRIER et K35BG^[320].

L'enlèvement des mines

La plupart des initiatives humanitaires qui se rapportent aux mines au Sénégal visent l'assistance aux survivants et les programmes d'action contre les mines plutôt que les études, les évaluations, l'établissement des cartes, le marquage des zones ou l'enlèvement des mines^[321].

Durant sa visite officielle à Genève en septembre 2001, Abdoulaye Wade, président du Sénégal a rencontré le directeur du Centre International de déminage humanitaire, afin de solliciter une assistance pour l'élimination des mines en Casamance. Le président a réaffirmé l'importance de l'enlèvement des mines en Casamance comme une condition préalable pour un réel développement de la région^[322].

Selon le col. Abdoulaye Aziz Ndoa, un déminage humanitaire demeure impossible aussi longtemps qu'il n'y aura pas un accord de paix avec les forces rebelles^[323]. L'armée a occasionnellement conduit le déminage dans les régions de Zinguichor et Kolda pour permettre aux populations de rentrer chez elles^[324]. Dans son rapport de l'article 7 du traité d'Avril 2002, le gouvernement rapporte que 133 mines antipersonnel 47 mines antichars et trois mines mixtes ont été détruites comme résultats de telles opérations^[325].

Education au danger des mines

Handicap International est le principal acteur de l'éducation au danger des mines en Casamance.^[326] Les populations des zones affectées sont éduquées à travers des activités communautaires, tandis que les enfants sont sensibilisés à travers un réseau d'éducation.^[327]

Handicap International rapporte que de mi 2000 à la mi 2001, le programme a atteint la population dans 680 des 776 villages accessibles, par le biais de 101 volontaires communautaires. Le programme d'éducation au danger des mines a bénéficié à 59583 élèves grâce au travail de 1074 enseignants d'écoles primaires. Le budget du programme Casamance de Handicap International (Sans compter les coûts matériels) pour l'année 2001 était de 100 million de Francs CFA (150 000 USD). Les donateurs ECHO (jusqu'en Mars 2001), HIF (Avril - Juillet 2001) et USAID depuis Août 2001.^[328]

L'UNICEF a mis en place une campagne de sensibilisation sur les mines pour la région. Une chanson a été composée en cinq langues locales et enregistrées sur CD et cassettes. Des fresques ont été peintes sur les murailles des principales grandes écoles de la région de Ziguinchor, et des livres d'école primaire décrivent des messages sur la manière de prévenir les accidents des mines.^[329]

Les victimes des mines

En 2001, 54 nouvelles victimes des mines ont été enregistrées parmi lesquelles 8 personnes tuées et 46 blessées, et comprenant 48 hommes, trois femmes et trois enfants.^[330] Ceci représente une légère baisse par rapport aux 64 victimes rapportées en 2000 et lesquelles comprenaient 22 tuées et 43 blessées.^[331] Handicap International a

enregistré 452 autres victimes de mines entre 1993 et 1999 comprenant 91 tuées 324 blessés et 37 victimes dont les dates de l'accident n'ont pas pu être déterminées.^[332]

Il est à croire que les chiffres rapportés sur les victimes des mines peuvent ne pas refléter la réalité du nombre des victimes des mines antipersonnel dans la région à cause de l'influence des pratiques islamiques (les inhumations ont lieu le plus tôt possible après un décès) et l'absence de registre de décès.^[333]

Dans la formulaire C de son rapport de l'article 7 du traité, le Sénégal rapportait que 89 mines antipersonnel, 59 mines antichars, une mine mixte et quatre autres munitions ont été activées par les victimes dans la période allant du 1^{er} Janvier 2001 au 1^{er} Avril 2002.^[334] on pourrait penser que ceci a causé plus que les 65 victimes enregistrées en 2001. Les ONG et autres initiatives des survivants des mines dans la région encourage les populations locales à faire les rapports sur les accidents dus aux mines.

Les cas des victimes continuent d'être enregistrés en 2002. Handicap international a enregistré 3 hommes blessés dans les accidents des mines en Janvier.^[335] Et en Mars, une explosion de mine a tué 8 personnes y compris un Gambien.^[336]

L'assistance aux survivants

A cause du manque des ressources nationales, l'assistance aux survivants des mines est limitée.^[337] Les services de réhabilitation et de prothétique sont fournis à l'hôpital de Zinguinchor et au centre d'appareillage orthopédique à Dakar. Handicap International est le principal acteur de l'action contre les mines. En plus de la collecte des données, HI a soutenu la décentralisation des services de chirurgie orthopédique et de réhabilitation physique de l'hôpital de Zinguinchor. Deux centres départementaux ont été créés à Biguona et Oussounyé, les deux grandes villes de la région.^[338] HI appui aussi la formation des techniciens psychothérapeutiques et orthopédiques. Jusqu'en Février 2001, HI a financé le centre de transit des victimes Kaghamen à Zinguinchor et a fourni les prothèses aux survivants et un appui financier pour des activités génératrices de revenus. Le programme a maintenant arrêté ses activités.^[339]

En Juillet 1999, les survivants des mines ont créé l'association Sénégalaise des victimes des mines (ASVM) pour aider les survivants à se donner le pouvoir de conquérir une réintégration économique durable. Depuis sa création, l'ASVM a reçu 50 prothèses de HI et 2 400 000 FCFA (environ 3300USD) de l'équipe nationale de football. Cet argent est utilisé pour un programme de micro-crédit destiné aux survivants des mines de la région de Casamance.^[340]

Le centre de Guidance Infantile et Familiale, une ONG basée en Casamance a apporté un appui psychothérapeutique aux victimes de guerre incluant les survivants des mines à travers des groupes de discussion et de sensibilisation.^[341]

[305] Interview avec le Colonel Abdoulaye Aziz Ndao, Directeur d'Etude du Contrôle de la législation. Ministre des forces Armées et Papa Diop, Directeur des organisations Internationales, Ministre des affaires étrangères ,Union Africaine et Sénégalaise à l'étranger, Genève, le 29 Mai 2002.

[306] Pour les détails sur la commission, voir le rapport de l'observatoire des mines 2000, P96.

[307] La commission est composée des agents du Ministère de la Justice et du Ministère des Affaires Etrangères.

[308] Interview avec le Col. Abdoulaye Aziz Ndao, Ministre des Forces Armées et Papa Diop, Ministre des Affaires Etrangères, Genève le 29 Mai 2001.

[309] Le rapport précédent de l'article 7 du Traité a été soumis le 1er Septembre 1999, couverture du 1er Mars au 30 Août 1999 et le 27 Mars 2001, couverture calendrier année 2000.

[310] Interview avec le Col. Abdoulaye Aziz Ndao, Ministre des Forces Armées Genève le 29 Mai 2001.

[311] L' apport d' article 7 du traité, 22 Avril

[312] Interview par téléphone avec le col. Abdoulaye Aziz Ndar ministre des forces armées, le 03 avril 2002. Dans le passé l'observatoir des mines a rapporté des allégations sur l'utilisation des mines par l'armée sénégalaise en Guinée Bissau en 1998; le rapport de l'observation de mines, P 99 .

[313] Rapport de l'observation des mines 2000 P. 98.

[314] Interview le col. Ousmane Sau, directeur des infrastructures et Génies militaires, ministre de la Défense, Dakar, le 16 Mai 2002. Pour les détails sur les allégation de l'utilisation par les forces rebelles, voir l'observation des mines 200, P.138 -139 .

[315] Interview avecle col. Ousmane Sarr , ministre de la défense, Dakar, le 12 janvier 2001

[316] Interview avec le col. Abdoulaye Aziz Ndao , ministre des forces armées, Genève, le 29 mai 2002; rapport conformément à l'article 7 du traité, forme I du 2 Avril 2002.

[317] Bertrand Fiamacoune, « le pain est irrésistible au casamance, le soleil /journal quotidien /8 mars 2002.

[318] « Mouvement des population et déminage », Bamako, Mali , 15 février 2001 P. 8

[319] Rapport de l'observation des mines, P140.

[320] Rapport de l'article 7 du traité, forme C, 22 Avril 2002. EXPAL est considéré comme un produit Russe, mais il est aussi Belge. Le K35BG est considéré comme un produit Français, mais est vraisemblable au 01-35 Belge.

[321] Rapport de l'Observatoire des Mines 2001, P.141.

[322] « Le CIDHG prêt à aider au déminage de la Casamance » le Soleil (journal) 5 octobre2001.

[323] Interview avec le col. Abdoulaye Aziz Ndao ministre des forces armées Genève le 29 mai 2002

[324] Ibid

[325] Rapport de l'article 7, formes C et G 22 Avril 2002.

[326] Interview avec le col. ABdoulaye Aziz Ndao ministre des forces armées Genève le29 mai 2000

[327] Interview avec Wyseur - gaye , coordinatrice du programme en Casamance handicap international 15mai2002

- [328] E-mail de Cethy Badouel Coordination pour l'action Contre les mines, Handicap International, Lyon le 4 Juillet 2002.
- [329] Things that go Bang (choses qui vont flaque) bulletin mensuel d'information de l'UNICEF), quatrième sortie 13 Mai 2002..
- [330] Données sur les victimes des mines en Casamance de 1998 à Janvier 2002, Handicap International envoyées à l'observatoire des mines le 8 Mai 2002.
- [331] Les données révisées des victimes pour l'années 2000 avaient été fourn ies à l'observatoire des Mines par Handicap International dans un E-mail datté du 30 Novembre 2001.
- [332] Données sur les victimes des mines en Casamance de 1998 à Janvier 2002, Handicap International envoyées à l'observatoire des mines le 8 Mai 2002..
- [333] « les victimes des mines en Casamance », Handicap International Novembre 2000 Page 21.
- [334] Rapport article 7 forme C 22 Avril 2002.
- [335] Données sur les victimes des mines en Casamance de 1998 à Janvier 2002, Handicap International envoyées à l'observatoire des mines le 8 Mai 2002.
- [336] « Eight killed in land mine explosion » (Huit tués dans une explosion de mine, The Independent (Journal gambien) 15 Mars 2002.
- [337] Ropport de l'Observatoire des Mines 2000 P101.
- [338] E-mail de Sophie Wiseur-Gaye, coordinatrice du programme en Casamance, Handicap international 8 Mai 2002.
- [339] Interview par téléphone avec Sophie Wiser Gaye, coordonatrice du programme en Casamance, HI Zinguinchor 2 Mai 2002 ; E-mail de Sophie Wiser Gaye, 8 Mai 2002 ,Interview avec Sophie Wiser Gaye 15 Mai 2002.
- [340] Abdoulaye Seye « Zinguinchor : des GIE pour les victimes des mines », le Soleil (journal quotidien) 10 Août 2001.
- [341] Interview avec Emile Diempe, coordonateur du centre de Guidance Infantile et Familiale de Zinguinchor, 14 Mai 2002.